

N°25

*Cahiers anecdotiques  
de la Banque de France*



LES AFFAIRES BOJARSKI ET DOUANIER ROUSSEAU





Chers lecteurs,

Comme annoncé, vous trouverez dans les présents Cahiers, le récit de l'affaire Bojarski dont aucun auteur de romans policiers n'aurait osé écrire la fin telle qu'elle a été dans la réalité.

Au terme de l'exposition « Jungles à Paris », rétrospective de l'œuvre du douanier Rousseau, vous trouverez le récit pittoresque de sa tentative d'escroquerie perpétrée à l'encontre de la Banque de France, avec la complicité d'un agent, ainsi que celui de son procès devant la Cour d'assises où sa « naïveté » lui permit d'échapper à la peine sévère qu'il risquait.

Vous apprendrez, entre autres anecdotes, que la Banque de France a dans le passé contribué à des distributions de prix et que Salvador Dali n'a pas hésité à fortement « valoriser » la succursale de Cannes.

Bonne lecture.

Didier BRUNEEL

Les cahiers anecdotiques de la Banque de France visent à remettre en mémoire, auprès des agents de la Banque de France en activité ou retraités, des événements qui certes appartiennent à la petite histoire, mais qui ont peu ou prou façonné notre culture d'entreprise...

Directeur de publication : Didier Bruneel

ISSN : 1288-7064

# BOJARSKI

MURIEL BORDOGNA

## FAUX-SEMBLANTS

« Les progrès que fait l'obus sont difficiles à contrecarrer par le renforcement de la cuirasse. »<sup>1</sup>

« Monsieur le Gouverneur voudrait (...) signaler qu'une contrefaçon, à vrai dire tout à fait remarquable, du billet de 5.000 fr, type 1949, a été récemment découverte. On n'a décelé jusqu'à présent que quelques exemplaires de ces fausses coupures, qui semblent avoir été mises en circulation ces dernières semaines ; mais leur fabrication a certainement nécessité le concours d'une équipe d'une dizaine de spécialistes.

On avait craint, tout d'abord, d'être en présence d'une entreprise de source étrangère, presque officielle. Il semble, en fin de compte, que ce soit plutôt une affaire purement locale, qui pourrait être apparentée à la seule contrefaçon dont on n'ait pu détecter l'origine ces dernières années et qui avait porté sur le billet de 1.000 fr, type 1945, (...).

Ce n'est d'ailleurs pas sans mal que l'on a décelé cette falsification et l'on doit dire qu'en la circonstance les ouvrières des ateliers de la Banque ont fait preuve d'une perspicacité remarquable, puisque c'est l'une d'elles qui a manifesté, il y a deux mois, les premiers soupçons, fondés seulement sur le fait que la coupure incriminée ne lui paraissait pas, au toucher, semblable aux autres, ce qui s'est avéré exact. (...) »<sup>2</sup>



Czeslaw Bojarski

C'est par ces mots que Bojarski, encore inconnu, fait son entrée dans les procès-verbaux du Conseil général. Pourtant, il ne s'agissait pas de son premier coup d'essai.

Les contrefaçons Bojarski ont fait couler beaucoup d'encre et ce, jusqu'à nos jours.<sup>3</sup> Le monde des collectionneurs, près de 40 ans après l'arrestation du faussaire, continue de rechercher avec avidité ces billets faux. Surnommé le « Cézanne du faux billet », Bojarski alimente le phantasme éternel de l'alchimiste fabricant d'or.

Le 9 janvier 1951 apparaît une sixième contrefaçon du billet de 1 000 francs 1945, elle est appelée « C6 » par la Banque de France. La contrefaçon circule jusqu'en septembre 1953 au rythme d'environ 13 billets rentrant quotidiennement dans les caisses de la Banque. Puis, la fréquence s'accroît et on comptabilise à peu près 33 billets faux par jour. En novembre 1955, la coupure de 1 000 francs 1945 est remplacée par le Richelieu. « (...) Il y a d'ailleurs tout intérêt à procéder le plus tôt possible à l'émission du

1. Procès-verbal du Conseil général du 18 décembre 1958

2. Id.

3. Voir article du *Monde* du 12 juillet 2005.

*billet type « Richelieu » car c'est sur l'actuelle coupure de 1.000 fr que portent le plus grand nombre de contrefaçons. (...) »<sup>1</sup>*

Cependant, tandis que le billet de 5 000 francs « Henri IV » vient d'être mis en circulation, une nouvelle contrefaçon d'une ancienne coupure « Terre et Mer » de même valeur est décelée. Là encore, c'est une ouvrière qui découvre le faux. La contrefaçon est excellente et l'examen du papier et de la gravure par les spécialistes de la Banque font tout de suite penser à la même main que celle qui falsifia le 1 000 francs 1945.

En décembre 1956, la Banque émet le très beau billet « Bonaparte ». Six ans plus tard, un faux « Bonaparte » est découvert par un brigadier de recette à la succursale de Melun. La facture du billet faux est exceptionnelle. Seul un examen poussé en laboratoire permet d'en certifier la fausseté. Là encore, comparaison est faite avec les contrefaçons précédentes et l'Institut d'Émission est persuadé qu'il s'agit du même homme.

Ces trois séries de contrefaçons sont tellement prodigieuses que la Banque décide, ce qui n'était plus d'usage depuis un siècle, d'indemniser les porteurs de bonne foi.

*L'argent est comme un sixième sens, sans lui, on ne peut se servir des cinq autres.*  
*(W. Somerset Maugham.)*

Une fiche signalétique, rédigée par le Secrétariat général au moment de l'arrestation du faussaire, donne tous les éléments biographiques de Bojarski. « *Czeslaw Jean Bojarski est né le 15 octobre 1912 à Lanclut (Pologne).* (...) »

*Czeslaw Bojarski, selon lui, aurait fait des études secondaires et obtenu le « naturat » (diplôme équivalent au baccalauréat français). Il aurait ensuite suivi des cours à l'école polytechnique de Lwow puis à celle de Gdansk d'où il serait sorti en 1939 avec le diplôme d'ingénieur-architecte. Il aurait également obtenu un diplôme de fin d'études de l'École Supérieure de Droit et de Commerce de Lwow.*

*Mobilisé lors de la déclaration de guerre, Bojarski, alors aspirant de réserve, appartenait à une unité qui se replia en Hongrie. Interné dans un camp d'officiers à Gör, il parvint à s'en évader et rejoignit Split en Yougoslavie, d'où il s'embarqua pour Marseille à bord d'un navire grec.*

*Dès son arrivée en France, il fut incorporé le 16 janvier 1940 comme engagé volontaire et avec le grade de sous-lieutenant, dans les rangs du 8<sup>e</sup> régiment polonais d'infanterie. Démobilisé le 31 août de la même année à Carpiagne (Bouches-du-Rhône), il s'est alors fixé à Marseille où, selon ses dires qui n'ont d'ailleurs pu être vérifiés, il se serait alors livré à divers travaux en faveur de la Résistance et aurait notamment fabriqué des faux papiers*

---

1. Procès-verbal du Conseil général du 17 novembre 1955.

*à l'usage de militaires polonais cherchant à gagner l'Angleterre. Assigné à résidence en avril 1943 à Vic-sur-Cère dans le Cantal où se trouvaient regroupés les anciens militaires polonais, il semble qu'il ait vécu durant ces années des allocations mensuelles versées aux officiers démobilisés et de subsides alloués par des organismes divers. »*

C'est là que Bojarski fait la connaissance de Dowgierz, réfugié comme lui et futur complice, ainsi que de Suzanne Teissedre, qui devient sa promise.

En 1945, il vient s'installer à Paris où après un bref séjour dans l'industrie de la chaussure, il tente de gagner sa vie grâce à ses inventions. Car, avant d'être ingénieur ou architecte, il est avant tout inventeur. Il a déposé en 1943, un brevet pour un obturateur sphérique de récipients, un autre pour un fauteuil tournant en bois. En 1946, il invente une brosse à dents et un autre modèle d'obturateur.<sup>1</sup> À cette occasion, il fonde une société « Obtura » qui fait rapidement faillite. Il travaille ensuite pour un ingénieur, tout en continuant ses recherches personnelles sur un moteur à rotor au mouvement continu.

En avril 1948, il épouse Suzanne Teissedre et ses beaux-parents achètent un pavillon à Bobigny dans lequel les jeunes mariés habitent. Fin 1949, Bojarski n'a toujours pas d'emploi alors, il lit des livres sur la fabrication du papier. Il trouve chez un brocanteur un vieux bidet de forme ovale, monté sur un châssis de bois. « *Le bidet rappelait en miniature les cuves servant à la fabrication de la pâte à papier.* »<sup>2</sup> Le doigt est mis dans l'engrenage, il installe dans un petit débarras du premier étage du pavillon, un petit atelier. Il travaille surtout la nuit, pour ne pas éveiller l'attention de sa femme, sur un matériel artisanal. Le crayon en plastique, sorti de son esprit génial, ne lui ayant pas permis non plus de faire fortune, il s'applique à la contrefaçon du billet de 1 000 francs. Au bout d'un an, il est fin prêt à mettre en circulation un billet faux assez ressemblant. Il avoue « *Ma première émission a commencé, je m'en souviens très bien, à Noël 1950. J'avais utilisé ma première fausse coupure pour acheter le poulet de Noël.* »<sup>3</sup>

En 1954, ne désespérant toujours pas de faire fortune honnêtement, Bojarski travaille pour certains inventeurs. Il s'applique à créer un nouveau rasoir électrique dont le projet, mal bâti, est abandonné. Cependant, le petit atelier qu'il a construit au fond du jardin et les nouvelles machines achetées, lui permettent d'améliorer sa technique de faussaire.

À partir de 1957, il travaille à la fabrication du 5 000 francs « Terre et Mer ». Bien qu'il les juge imparfaits, Bojarski décide cependant « d'émettre » les fausses coupures lors d'un voyage dagrément à Royan avec sa femme et ses enfants. Il paie les notes d'hôtel,

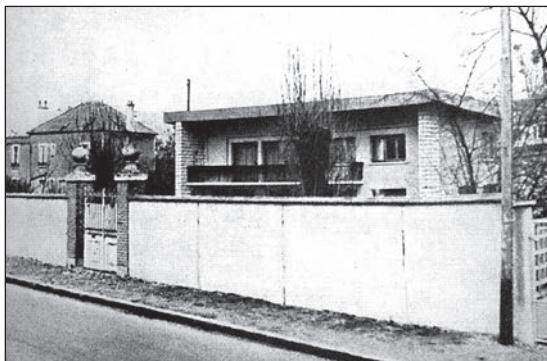
---

1. Des bouchons de plastique pour les bouteilles de parfum.

2. 1798 W 21 Archives de Paris. Procès-verbal d'interrogatoire de Bojarski le 26 mai 1964.

3. Idem.

l'essence, des vêtements et quelques petites marchandises grâce aux billets faux.<sup>1</sup> Il fabrique ces fausses coupures de 5 000 francs pendant un an et demi et les écoule doucement.



La villa de Bojarsky

En 1960, Bojarski reprend son ancien métier d'architecte pour faire construire sa villa sur un terrain qu'il a acquis à Montgeron. Il s'installe avec sa famille dans sa nouvelle maison en septembre 1960. Mais il faut continuer à vivre et il n'a toujours pas d'emploi. Alors, il se tourne vers la fabrication du 100 NF « Bonaparte ». Il aménage, dans sa cave, un atelier, soigneusement dissimulé où il entrepose des machines de récupération et du matériel qu'il a lui-même inventé. Au début de 1962, il se livre à ses premiers essais de fabrication, en novembre, il « émet » « ses » Bonaparte. Il est arrêté le 17 janvier 1964.

Lors de son interrogatoire, sa femme, Suzanne Bojarski déclare : « *Je reste confondue de ce que vous avez découvert dans ma maison hier. J'ignorais totalement l'existence de cette cave secrète où il imprimait les faux billets. (...) Nous étions en pourparlers pour l'achat d'une villa à Aix-en-Provence* ».<sup>2</sup>

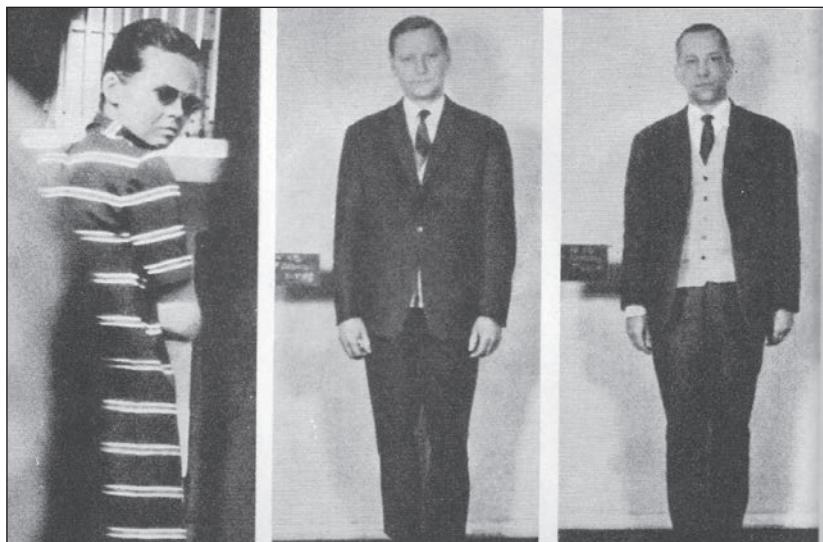
***Bien mal acquis ne profite jamais qu'à ceux qui sont assez malins pour ne pas se faire épinglez. (Pierre Dac)***

Czeslaw aurait pu, sans nul doute, continuer à émettre tranquillement ses fausses coupures, puisque la Banque et la Sûreté sont sur les dents. Mais, Antoine Dowgierd était sur sa route. Seul ami polonais, ils se revoient de loin en loin à Bobigny puis à Montgeron. Antoine travaille quelque temps comme secrétaire dans la société Obtura dont Bojarski était le patron. À la fin de 1962, il est confronté à quelques difficultés

1. 1798 W 21. Archives de Paris. Procès-verbal d'interrogatoire de Bojarski le 29 mai 1964.

2. 1798 W 21. Archives de Paris. Procès-verbal d'interrogatoire de Suzanne Bojarski le 18 janvier 1964.

financières. Il s'en ouvre à son ami Bojarski qui lui concède un prêt de 2 000 francs. Ne pouvant pas rembourser, Bojarski lui propose alors d'écouler des fausses coupures. Dès mars 1963, il lui remet des billets faux qu'il lui vend 70 francs l'unité, étant convenu que Dowgierd ne le rembourserait qu'exclusivement en bons du Trésor ou en louis d'or. L'affaire est conclue et le complice se met au travail. Jamais deux fausses coupures chez le même commerçant, il écoule ainsi environ 4 500 faux Bonaparte.<sup>1</sup> Bojarski précise lors d'un interrogatoire : « *Je lui ai expliqué que je les fabriquais moi-même et un jour, comme j'en étais très fier, je lui ai montré l'appareil qui me servait à graver les clichés.* »<sup>2</sup> L'exemplarité étant sans nul doute une valeur bien ancrée chez Dowgierd, celui-ci, afin d'écouler plus rapidement les faux, fit appel à son beau-frère Chouvaloff et lui vendit les Bonaparte, 75 francs.



Madame Bojarski

Alexis Chouvaloff

Antoine Dowgierd

Chouvaloff, fils de Russes blancs, a abandonné son métier de chauffeur de taxi puis est resté un an sans travailler après s'être fracassé le crâne sur le verglas. Il est assez instable professionnellement, velléitaire et visiblement peu futé. C'est par lui que le malheur, pour Bojarski, arrive.

Alors que les billets faux entraient un par un, isolés, dans les caisses de la Banque de France, le 3 octobre 1963, le caissier général signale un « épingle » de 10 faux

1. 1798 W 21. Archives de Paris. Procès-verbal d'interrogatoire de Bojarski et Dowgierd du 14 juin 1964.

2. 1798 W 21. Archives de Paris. Procès-verbal d'interrogatoire de Bojarski par E. Benhamou le 17 janvier 1964.

Bonaparte. La fiche qui accompagne la liasse indique que les coupures viennent du bureau de poste de la rue Turgot dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris. La police est prévenue et l'enquête commence. Les premières conclusions engagent la police à penser que les fausses coupures sont utilisées pour l'achat de bons du Trésor. Il faut donc, avec la plus grande discréetion possible, isoler les paiements et les centraliser à la poste du Louvre. Le gouvernement de la Banque est assez peu favorable à cette opération et le ministère des PTT redoute que le secret, absolument nécessaire, ne puisse être gardé si l'on informe tous les guichetiers de la Poste. Un texte est alors diffusé auprès de tous les bureaux : « Pour les besoins d'une étude, du 23 octobre au 6 novembre inclus, les liasses complètes de billets quel que soit le montant des coupures remises par les usagers pour la souscription de valeurs du Trésor feront l'objet d'un traitement particulier (...) Les liasses (...) ne devront en aucun cas être remises en circulation ; (...) et seront obligatoirement versées à la Recette principale de la Seine. »<sup>1</sup> Le dispositif est mis en place mais les premières semaines, les résultats sont décevants. Un billet isolé est repéré le 24 octobre toujours à la Poste de la rue Turgot. D'autres coupures sont ensuite signalées rue Ballu, rue Taitbout, rue de Provence, rue Wagram. Tous les employés des guichets susceptibles de donner des renseignements sur les acheteurs de bons du Trésor sont entendus. Le témoignage de l'une d'entre eux, Claude Wilches, guichetière du boulevard Bessières, semble être le seul à pouvoir être retenu. Elle décrit un homme de trente ans environ, cheveux châtain clair, un mètre soixante-quinze, très correctement vêtu et qui est déjà venu à plusieurs reprises dans le bureau de poste. Or, le 10 décembre, un homme correspondant au signalement se présente à nouveau boulevard Bessières pour acheter un bon du Trésor et donne, en paiement, une liasse de Bonaparte. La guichetière, futée, charge un de ses collègues de suivre l'homme et de noter le numéro d'immatriculation de sa voiture. La liasse de billets est aussitôt reconnue fausse et grâce au service des cartes grises, le suspect porte désormais un nom : Alexis Chouvaloff.



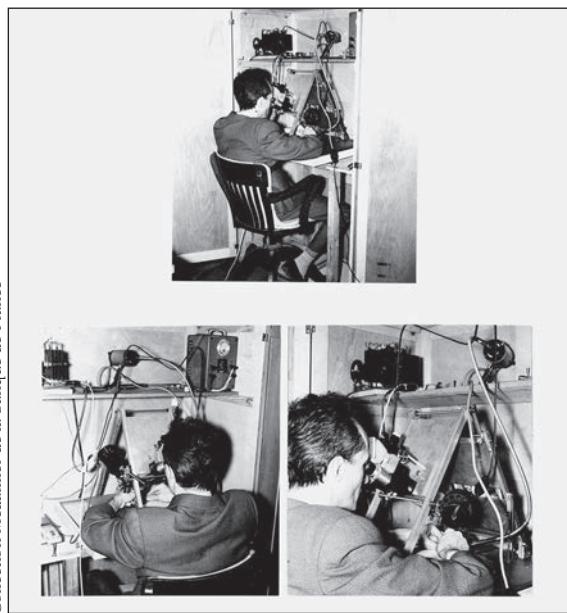
Émile Benhamou, chef de la brigade des faux à la Sûreté nationale.

1. Archives Banque de France, Caisse générale.



L'appareillage complet pour la fabrication du papier

Collection Médailleur de la Banque de France



Trois attitudes de Bojarski en cours de gravure



Encrage



Essuyage



Mise en place du cliché



Mise en pression



Impression terminée

Afin de mener une filature correcte, la Banque achète un magnifique équipement photographique, avec téléobjectif, et le confie à la police. Malheureusement, l'adresse à laquelle correspond la carte grise est le domicile des parents d'Alexis et il est impossible, sans éveiller les soupçons, de mener correctement l'enquête. Il faut donc encore une fois attendre.

Peu de temps après, huit faux Bonaparte sont signalés dans une agence du Crédit Lyonnais de la place Clichy. Vérification faite, on s'aperçoit qu'une dame Chouvaloff est titulaire d'un compte dans cette succursale et qu'elle habite 4 place de Champerret dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.

La filature peut correctement commencer. À cette occasion, la police fait la connaissance de Dowgierd, que Chouvaloff rencontre de temps en temps. Il est à son tour filé mais aucune suspicion d'émission de billets faux ne peut être faite. Le temps s'écoule sans que rien ne puisse aider la police pour remonter jusqu'au faussaire lui-même.

Le 14 janvier, le commissaire Benhamou constatant que toutes les filatures entreprises donnaient peu de fruits, décide de saisir la première occasion pour procéder à l'arrestation de Chouvaloff et de Dowgierd. Il est persuadé, puisque ces deux personnes ne semblent pas appartenir à la pègre, ils ne sont pas fichés, qu'ils avoueront facilement.

**« Toute révélation d'un secret est la faute de celui qui l'a confié ». (La Bruyère)**

Le 17 janvier à 11 heures, Chouvaloff se dirige vers le lieu de travail de Dowgierd au 18 rue de Provence. Il est immédiatement interpellé et l'on découvre, dans sa serviette, un paquet de faux Bonaparte. Dowgierd est appréhendé dans son bureau et l'on trouve dans son portefeuille et dans sa poche de pantalon quatorze billets faux. La perquisition menée au domicile de ce dernier permet la saisie de 172 billets faux et 10 bons du Trésor.

Face aux questions du commissaire Benhamou, Dowgierd passe aux aveux. L'article 138 du Code pénal permet aux dénonciateurs des contrefacteurs d'obtenir une excuse absolutoire et le complice de Bojarski ne se fait pas prier.

Le même jour, et suivant les dires de Dowgierd, la police se rend à Montgeron. Bojarski et sa femme rejoignent leur domicile en fin de journée au grand soulagement de Benhamou qui craignait que le faussaire ne se soit évaporé dans la nature. La voiture du couple est fouillée et l'on découvre une sacoche contenant 6 830 francs, mais en billets authentiques. Malgré les protestations de Bojarski, la police entre dans le pavillon pour perquisitionner. La villa comporte un seul niveau et contigu au bureau de Bojarski, un atelier, contenant des matériels divers, tous en cohérence avec son activité déclarée.

Dans le bureau est installé un coffre-fort dont Bojarski dit avoir égaré la clef. Il faut l'arrivée des ouvriers de chez Fichet prêts à fracturer le coffre pour que Czeslaw l'ouvre

lui-même. On y trouve des bons du Trésor, des Napoléon et 120 000 francs en vrais billets de la Banque de France.

Pendant ce temps, la perquisition continue. Les hommes vont jusqu'à soulever les lames du parquet, cela fait trois heures qu'ils cherchent l'imprimerie en vain. L'un des adjoints du commissaire Benhamou, M. Martinet, a soudain l'idée de taper du pied sur le sol recouvert d'un tapis. Il veut éprouver la résonance. Il constate alors, que dans le deuxième atelier, le son n'est pas le même qu'ailleurs. On enlève une machine et la trappe menant à l'imprimerie clandestine est découverte.

Bojarski est emmené à l'Office central de répression des fraudes où il est interrogé. Il craque à 4 heures du matin et avoue être l'auteur non seulement de la contrefaçon du 100 NF mais aussi des deux autres coupures. Il a arrêté le 1 000 francs 1945 parce que le Richelieu est sorti et il a stoppé l'impression du « Terre et Mer » parce qu'il estimait en avoir assez fait.

Assurer l'avenir, tel était l'objectif de Bojarski. Ses comptes en banque sont soigneusement examinés. Il possède un compte courant dans une banque de Montgeron, un autre à la Polska Kasa Opieki rue Taitbout, un livret de Caisse d'Épargne, un Compte chèque postal et enfin, un compte en Suisse à la banque Mercantile. Dans ces années-là, le passage de fonds vers Genève était une pratique sinon répandue, tout au moins fort courante et totalement interdite. En novembre 1955, Bojarski rencontre un de ses compatriotes dont l'expatriation de francs français est justement la spécialité. Bojarski ouvre un compte à la banque Mercantile de Genève et rencontre son pourvoyeur de temps en temps au Café de la Paix. Il « épargne » ainsi en un an environ 1 500 000 francs français. Première malchance, son camarade polonais qui faisait à pieds, le voyage entre la France et l'Italie avant de se rendre en Suisse, trouve la mort avec son guide dans la Vallée blanche. Second malheur, la banque Mercantile est déclarée en faillite et son directeur, M. Hirsh, fait l'objet d'un mandat international pour escroquerie et faux. Les interventions de Bojarski auprès du liquidateur de la banque Mercantile restent sans réponse. Le directeur « véreux » est finalement arrêté en 1962 et Bojarski ne rentre pas dans ses fonds.

Les divers interrogatoires conservés aux archives de Paris laissent entrevoir la personnalité du faussaire. Pour lui, la fabrication de faux billets, même s'il sait que c'est en dehors de la loi, n'est pas un acte vraiment répréhensible puisqu'il ne pense léser personne. Tout à fait fier de son travail, on le voit, dans les diverses reconstitutions, montrer avec satisfaction son savoir-faire et l'ingéniosité de son outillage. Les couleurs achetées dans le commerce sont stockées dans des tubes de lait concentré ; il a inventé un procédé pour les adapter à la taille-douce. Une machine composée d'un tambour sert, à l'aide de divers objets, à vieillir les coupures. Le génie de Bojarski résidait sûrement dans l'opération de gravure qu'il a su rendre délicate et fine. La confection du papier et du filigrane, elle aussi très artisanale a été, selon le faussaire, la plus difficile à obtenir.

Conscient de sa valeur, Bojarski n'a qu'un seul regret : avoir fait appel à Dowgierd. Se pensant atteint d'un cancer de la colonne vertébrale, il songeait surtout à assurer le confort de sa famille.

Il fut condamné par la cour d'assises de la Seine le 14 mai 1966 à 20 ans de réclusion criminelle. Chouvaloff écopa de cinq ans d'emprisonnement et Dowgierd lui, fut exempté de peine. La Banque, quant à elle, obtint des trois coupables 22 523 180 francs de dommages-intérêts.<sup>1</sup>

L'expertise psychiatrique pratiquée auprès des trois prévenus laisse entrevoir un caractère gai et enjoué pour Dowgierd qui est d'humeur sociable et active. Il est un peu influençable mais son entourage familial et professionnel est unanime pour louer sa probité, sa bonne éducation et ses qualités d'époux et de père. Bojarski, lui, selon les experts est un homme d'une intelligence supérieure à la moyenne, il n'est ni déliant ni dangereux, peu émotif, il est très préoccupé par son état de santé. Enfin, Chouvaloff, il est intelligent, discret, affable tout en montrant cependant une certaine faiblesse de caractère. Il n'a aucune anomalie mentale bien que, relèvent les experts, « *l'une des sœurs Chouvaloff est gauchère et que l'odeur d'oignon lui donne des nausées* ».<sup>2</sup>

### Filon en cuisine.

Le 10 octobre 1978, « l'affaire » Bojarski rebondit. Le faussaire est sorti de prison et installé à Évry dans un appartement que loue sa belle-mère. Alors que Czeslaw est absent, une inondation accidentelle a lieu dans son logement. Prévenue, la police entre dans les lieux et trouve, à son grand étonnement, derrière la cuisinière, dans un sac en plastique, dix lingots et 797 pièces d'or de 20 francs. La Banque de France est immédiatement prévenue.



Lingots et pièces trouvés dans la cuisine de Bojarski.

1. 1954 W2. Archives de Paris. Arrêts de la cour d'assises de la Seine du 14 mai 1966.

2. 1954 W2. Archives de Paris. Expertises psychiatriques des prévenus.

Lors du premier procès, Bojarski et ses complices avaient été condamnés à verser à la Banque des dommages et intérêts de plus de deux millions. Pendant son incarcération, l'Institut d'Émission avait fait procéder à la vente des biens mobiliers et immobiliers du faussaire. Un peu plus d'un million avait ainsi été récupéré. Cependant, Bojarski doit toujours à la Banque une somme à peu près identique.

Bien que le faussaire affirme avec force que l'or trouvé derrière la cuisinière, appartient à sa femme et à sa belle-mère, la Banque décide de faire pratiquer une saisie-arrêt dès le 12 octobre.

Le 20 octobre suivant, la police se dessaisit des lingots et des pièces entre les mains de l'avocat de la Banque qui a été nommé séquestre.

Bojarski proteste. Il est marié sous le régime de la séparation de biens rien ne lui appartient. Mais, les lingots ont été achetés de façon anonyme et c'est la parole du faussaire contre celle de la Banque de France. Finalement, ne pouvant absolument pas prouver qui est le vrai propriétaire, Bojarski confie à son avocat la mission de négocier avec la Banque. Ne doutant de rien, l'homme de loi propose fifty-fifty. L'offre est repoussée. On ne peut décentement imaginer l'Institut d'Émission traiter avec un contrefacteur !

La procédure suit son cours et le 7 février 1980 a lieu le second procès Bojarski devant le tribunal de grande instance d'Évry. Il est démontré que M<sup>me</sup> Bojarski n'avait guère les moyens, pendant la détention de son mari, d'acheter de l'or. Certes, elle a hérité de son père en 1964, mais alors, pourquoi avoir attendu huit ans pour acquérir les lingots ? Les sept autres barres ont été achetées dans les années 60, au moment même où le contrefacteur écoulait ses fausses coupures. Aucune pièce fournie lors du procès n'est probante. Finalement la défense de Bojarski est déclarée non fondée.

Le 6 mars 1980, le jugement est rendu. La Banque peut faire procéder à la vente de l'or. Bojarski ne fait pas appel.

Une note de la direction du Contentieux - service du Recouvrement, du 9 juillet 1980, met le point final à toute cette affaire : « *L'or vient d'être vendu et le produit de cette vente, compte tenu de la hausse des cours du métal, atteint deux fois et demie l'évaluation de 1978. (...) Cette affaire, unique dans les annales de la contrefaçon, trouve ainsi, en raison de circonstances totalement fortuites, un épilogue surprenant qui fait qu'un faux monnayeur rembourse presque intégralement le préjudice qu'il a causé, du moins en principal* ».<sup>1</sup>

---

1. Archives du service juridique.

## ANNEXES

- « L'homme me fixait de son regard glacial,  
j'étais terrorisée ».  
Article du journal *France Soir* du 25 janvier 1964.
- Note de la direction du Contentieux de la Banque  
de France : nouvelle affaire Bojarski.  
9 juillet 1980.
- Proposition de Bojarski à la Banque de France.  
Sans date.

## C'est Claude, la postière qui a fait arrêter le faussaire Bojarski



Ceux qu'elle compte, sont des vrais « Bonaparte ». Mais la jolie Claude Wilch, (notre photo) vingt-six ans, postière au bureau du boulevard Bessiére (17<sup>e</sup>), est maintenant d'une méfiance extrême, presque maniaque, lorsqu'elle vérifie les coupures.

C'est elle qui a repéré Chouvaloff, l'un des complices de Bojarski, le

faussaire génial, qui fabriqua pour trois millions de faux billets de 100 F.

Le 10 décembre, elle fit noter par un collègue le numéro de la voiture de Chouvaloff. Les faussaires étaient perdus.

# « L'homme me fixait de son regard glacial, j'étais terrorisée »

raconte la postière qui démasqua le complice du faussaire Bojarski

Le « faussaire de génie », Czeslaw Bojarski et ses complices Dowgierz et Chouvaloff furent démasqués grâce à une postière du bureau du boulevard Bessières (17<sup>e</sup>).

Elle raconte comment elle repéra Chouvaloff.

**S**I JAMAIS vous faites partie de ces privilégiés qui ont 1.000 F à mettre de côté, dirait Francis Blanche, achetez donc un bon du Trésor ! Mais ne l'achetez pas n'importe où. Achetez-le au bureau de poste du boulevard Bessières (17<sup>e</sup>).

Il aurait raison, car vous y rencontrerez une des plus séduisantes postières de Paris (elle est déjà mariée). Elle s'appelle Claude Wilch, elle a 26 ans, des yeux noirs pétillants de malice, des cheveux encore plus noirs qui encadrent un joli petit visage tout rond au sourire espiègle. Elle ne mesure, sans doute, pas plus d'un mètre cinquante mais ne vous avisez pas de lui payer ses bons du Trésor avec des faux billets vous vous en repentiriez. Elle a fait prendre le trio des faussaires aux trois millions, Chouvaloff, Dowgierz et Bojarski. Ils ont, désormais, tout le loisir de méditer sur cette pensée vieille comme le monde : « Méfiez-vous des petites femmes. »

C'est Chouvaloff qui était venu à deux reprises à son guichet (n° 5) pour y acheter des bons du Trésor avec les

faux Bonaparte si habilement imités par Bojarski.

« Moi, je traçais un petit « t »

Sans doute, est-ce à son physique avantageux que Chouvaloff attribua les yeux intéressés et curieux que la postière posait sur lui. Il décela même un certain trouble chez ce petit bout de femme, dont il ne voyait, derrière le comptoir, qu'un buste assez bien dessiné. Il se trompait, car depuis qu'il avait eu l'imprudence d'acheter dans d'autres bureaux de poste des bons, avec des liasses entières de faux billets, le commissaire Benhamou et ses collaborateurs surveillaient toutes les recettes des PTT des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> arrondissements ainsi que celles des

communes adjacentes. Et les préposés aux guichets d'émission des bons du Trésor avaient reçu l'ordre d'ouvrir l'œil afin de repérer les acheteurs. Les liasses ayant servi à des achats de bons étaient marqués d'un signe distinctif.

— Moi, je traçais un petit « t » (pour Trésor) dans le coin de la bande, explique M<sup>me</sup> Wilch.

« Le 9 novembre, les policiers vinrent me voir pour me demander si je me souvenais de mes clients du 5. C'était facile. Je n'en avais eu que trois ce jour-là et pas plus de dix depuis. J'avais surtout remarqué l'un deux parce qu'il était bien habillé, jeune au regard froid, plutôt séduisant en somme. Les jeunes qui s'offrent des bons du Trésor à mille francs ne sont pas tellement nombreux. C'est surtout pour ça que je l'avais remarqué (elle rougit).

— Si cet homme revient, me dirent les inspecteurs Lhoste et Dumas, essayez donc d'envoyer un de vos collègues à l'extérieur sous un prétexte quelconque, pour noter le numéro de sa voiture.

« C'était facile aussi, me dit la jeune femme, puisque je dois de toute façon quitter mon guichet pour aller chercher les bons au coffre qui se trouve dans une autre pièce. »

Le beau jeune homme ne se repréSENTA qu'un mois plus tard, le 10 décembre.

## « Il est venu tout droit vers moi »

— Je l'ai reconnu à travers la vitre avant même qu'il n'ait pénétré dans la salle, poursuit la postière. Mon cœur s'est mis à battre. Il est venu tout droit vers moi.

« — Un IP à 1 000 francs me dit-il froidement (I.P. sont les initiales d'« Intérêt progressif »), en jetant une liasse de billets de 100 francs sur le comptoir.

— Je vais vous le chercher.

« J'alertais discrètement un de mes collègues qui sortit sur le trottoir et fit semblant de relever le compteur du distributeur de timbres.

« Un instant je me sentis prise de terreur. La transaction était terminée mais l'homme ne partait pas : il restait là planté devant moi, me dévisageant de son regard glacial.

« J'étais tellement émue que j'avais oublié de lui rendre son intérêt. Alors il attendait. Je m'excusais en bafouillant et lui remis sa monnaie (Les bons du Trésor à intérêt progressif d'une valeur nominale de 1.000 francs sont vendus 997 francs). Lorsqu'il sortit enfin, je dus m'asseoir. »

L'inconnu monta dans une Caravelle gris métallisé qu'il avait garée juste devant la poste et démarra en direction de la porte Champerret. Il ignorait que quelqu'un avait relevé son numéro : 3008 PJ 75.

— PJ ! C'est tout de même drôle, non ? s'écria la petite brune en éclatant de rire.

**Reginald SLAARS.**

(*France Soir*, 25 janvier 1964)

DIRECTION DU CONTENTIEUX  
Service des Recouvrements

---

NOUVELLE AFFAIRE BOJARSKI

=====

Le 10 octobre 1978, la police informait la Banque qu'à la suite d'une inondation accidentelle dans l'appartement de BOJARSKI à Évry (Essonne), elle avait, en l'absence de l'intéressé, été amenée à y pénétrer et qu'elle y avait trouvé 10 lingots d'or et 797 pièces d'or de 20 F, le tout estimé, à l'époque, à 550.000 F environ.

Le faussaire BOJARSKI avait été condamné, par un arrêt rendu au civil le 14 mai 1966 par la Cour d'Assises de Paris, à verser à la Banque, à titre de dommages et intérêts, une somme de 2.523.000 F, représentant le montant des contrefaçons remboursées par la Banque.

La vente de diverses valeurs récupérées au domicile de BOJARSKI ainsi que le produit de saisies mobilières et immobilières pratiquées au bénéfice de la Banque avaient permis de ramener, en 1972, les sommes dues par ce faussaire à 1.450.000 F.

Aucune information nouvelle n'ayant depuis été ouverte contre BOJARSKI, la police faisait savoir à la Banque qu'elle ne pourrait conserver bien longtemps l'or découvert au domicile de l'intéressé, d'autant que celui-ci, depuis son retour, le réclamait avec insistance prétendant qu'il appartenait à sa belle-mère et à son épouse séparée de biens.

C'est dans ces conditions qu'il était décidé de pratiquer, dans les meilleurs délais, une saisie-arrêt

sur l'or détenu par la police. Cette opération fut effectuée dès le 12 octobre, soit 48 heures après que la Banque ait été informée de la situation.

Le 20 octobre suivant, la police se dessaisissait des lingots et pièces entre les mains de l'avocat de la Banque, nommé séquestre par ordonnance rendue en référé.

Une semaine après, l'avocat de BOJARSKI, arguant du fait que l'or appartenait en réalité à la belle-mère de BOJARSKI, Mme TEISSEDRE, et à son épouse, mais qu'il était difficile de le prouver, faisait proposer à la Banque un partage par moitié. Cette proposition fut naturellement repoussée.

La procédure de validation de la saisie-arrêt en vue d'aboutir à la vente de l'or au profit de la Banque s'est ensuite déroulée durant toute l'année 1979.

Au plan juridique, la Banque apparaissait parfaitement fondée à saisir l'or possédé en commun par les époux BOJARSKI, nonobstant le régime de séparation des biens des intéressés.

On pouvait néanmoins s'attendre à ce que Mme BOJARSKI et Mme TEISSEDRE (belle-mère) revendiquent la propriété d'une partie de cet or ou encore, à défaut d'une telle action, que soit invoqué l'article 1538 du Code Civil aux termes duquel « les biens sur lesquels aucun des époux ne peut justifier d'une propriété exclusive sont réputés leur appartenir indivisément ».

Le juge, lors d'une première audience, tenue le 31 mai 1979, ayant demandé que Mmes TEISSEDRE et BOJARSKI soient mises en cause, nous pensions qu'un résultat favorable était loin d'être acquis.

Mais une nouvelle audience tenue le 7 février 1980 nous rassurait pleinement. L'avocat de BOJARSKI, dont les conclusions nous avaient déjà paru confuses et peu solides, se montrait embarrassé et peu convaincant

alors que notre Conseil, Me CHRESTEIL, fournissait une excellente prestation.

Le jugement rendu le 6 mars 1980 nous donnait entière satisfaction, ordonnant que les lingots et pièces soient vendus à la Bourse de Paris par l'intermédiaire de M. BACOT, agent de change, et que leur prix soit remis à la Banque à concurrence du montant de sa créance en principal de 1.450.653.08 F majorée des intérêts légaux à compter du 24 mars 1972.

Bien que le Tribunal ait ordonné l'exécution provisoire, nous avons préféré, compte tenu des brusques variations des cours de l'or, ne prendre aucun risque et attendre l'expiration des délais d'appel.

Or, et ceci peut surprendre, BOJARSKI n'a pas interjeté appel du jugement rendu.

L'or vient d'être vendu et le produit de cette vente, compte tenu de la hausse des cours du métal, atteint deux fois et demie l'évaluation de 1978.

Notre créance en principal s'établit désormais comme suit :

- Montant au 24 mars 1972.....	1.450.653.08F
- Vente de l'or :	
• Brut.....	1.413.904.11 F
• Frais.....	<u>99.362.19 F</u>
• Net.....	<u>1.314.541.92F</u>
Solde.....	136.111.16F
	=====

Cette affaire, unique dans les annales de la contrefaçon, trouve ainsi, en raison de circonstances totalement fortuites, un épilogue surprenant qui fait qu'un faux monnayeur rembourse presque intégralement le préjudice qu'il a causé, du moins en principal.

9 juillet 1980

**Proposition de Bojarski à la Banque de France. Sans date, archives du Médailleur de la Banque de France.**

La difficulté de se procurer le papier filigrané constituait le seul véritable obstacle à la contrefaçon des billets de banque. Selon l'opinion des spécialistes même de la Direction des Services de Police Judiciaire ce papier peut être fait par des moyens de fortune du moment qu'on en connaît la formule : « Pour fabriquer le papier... il suffit d'un matériel rudimentaire. » - « Le filigrane n'est pas très difficile à obtenir même avec des moyens de fortune » - « D'une manière générale, il n'est pas nécessaire pour avoir de bons résultats d'être un technicien remarquable, un bon bricoleur, un peu au courant de la question suffit. »

La formule simple, mais trouvée après de très longues recherches était pour moi un secret que je comptais emporter dans ma tombe. Elle a été divulguée par la presse et il est très probable qu'à ce moment même ce papier soit fabriqué clandestinement et sans souci de secret. Une seule personne et avec un outillage beaucoup plus simple que le mien (je peux en donner la preuve) peut très facilement, toute seule fabriquer 200 feuilles de papier par jour. La vente de ce papier peut procurer à cette personne plusieurs millions d'anciens francs par mois. Le gain constitue un attrait tel que cela puisse devenir un fléau difficile à arrêter si ce procédé simple devient connu dans la pègre.

Je peux donner aux personnes intéressées de plus amples détails pour prouver que mes craintes sont justifiées.

Pour parer à cet état de choses il ne suffit plus d'accroître les difficultés classiques de fabrication, il faut trouver une voie nouvelle, inconnue du public.

Mon projet a pour but de créer une sorte de nouveau métier en marge de tout ce qui est d'usage. Le matériel et les produits y employés peuvent être pratiquement introuvables dans le commerce. Il ne pourrait jamais y avoir aucune école, ni aucun ouvrage traitant de ce sujet pour instruire le public. Ce métier serait la propriété de l'État. Cette

méthode permettrait de s'engager sur une voie qui pourrait désormais offrir toute une gamme de possibilités nouvelles à explorer.

La description sommaire du brevet et de ses méthodes de fabrication, fait uniquement en vue de la Propriété industrielle ne peut donner en aucun cas une image complète de ce problème et une discussion libre et loyale est nécessaire.

Je tiens à répondre à toutes les objections possibles et à fournir d'autres explications sans lesquelles il serait impossible d'avoir une opinion impartiale sur ce sujet.

PROCÉDÉ POUR RENDRE INFALSIFIABLES LES BILLETS  
DE BANQUE

---

Brevet d'Invention déposé par C. BOJARSKI

---

Le papier des billets de banque peut être fabriqué même par des moyens de fortune. À l'époque actuelle de progrès, ni la complexité du dessin, ni la complexité des couleurs des billets de banque ne constituent une difficulté majeure s'opposant à leur reproduction frauduleuse. Après fabrication, les faux billets bénéficient même de cette complexité de dessin et des couleurs qui leur donne l'apparence des vrais.

Compte tenu de l'ignorance des masses à cet égard, l'identification des faux billets échappe au public et même aux caissiers de banque et elle n'est possible, finalement, que par quelques spécialistes avisés, liés par le secret professionnel. Afin d'éviter le scandale, la Banque de France est conduite à ne pas divulguer les opérations de faux-monnayage.

La présente invention permet de remédier à ces inconvénients, et elle a pour but de rendre les billets pratiquement infalsifiables. Elle a en outre pour but d'offrir un moyen très simple et infaillible pour l'identification des faux billets, même si l'imitation paraît excellente.

Le procédé selon l'invention pour rendre infalsifiable les billets de banque consiste à incorporer dans la pâte à papier au moment de la fabrication de la feuille de papier et uniquement à l'endroit du filigrane, une poudre métallique d'un alliage magnétique, par exemple de fer, nickel et cobalt, sous forme d'image. Ce filigrane métallique apparaît de façon visible de chaque côté du billet ainsi que par transparence.

La quantité de poudre métallique de ce filigrane doit être suffisante pour que le billet (tenu si néces-

saire par un coin soit attiré uniquement à cet endroit par un aimant.)

Les modes opératoires à mettre en œuvre pour l'exécution du procédé peuvent être multiples. Ils peuvent être mis au point par des spécialistes de diverses façons sans qu'il y ait lieu de les exposer ici en détail, car l'invention est constituée par le nouveau principe exposé ci-dessus. On remarquera que, tout en étant réalisables par des spécialistes, ces modes opératoires sont cependant assez complexes pour que la contrefaçon devienne pratiquement impossible.

On indiquera encore que l'appareillage nécessaire pour l'incorporation du filigrane métallique qui fait l'objet de l'invention ne risquerait pas de ralentir la cadence de fabrication.

#### RÉSUMÉ

Procédé pour rendre pratiquement infalsifiables les billets de banque et pour permettre en outre leur identification facile, consistant à incorporer dans la pâte, au moment de la fabrication de la feuille de papier et uniquement à l'endroit du filigrane une poudre métallique magnétique, par exemple d'un alliage de fer, de nickel et de cobalt sous forme d'image, de telle façon que les billets obtenus se trouvent attirés par un aimant en cet endroit.